



## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

### « La France en toutes lettres / Les écritures dans la ville »

#### Article 1 : organisateur du concours

Le Service Universitaire des Langues, organise un concours photographique limité dans le temps et ouvert uniquement aux étudiants du Service Universitaire des Langues.

#### Article 2 : thème du concours

« *La France en toutes lettres / Les écritures dans la ville* »

Quel(s) mot(s) ou quelle expression, selon vous, représente le mieux la France ? Parcourez Nantes et ses environs à la recherche de l'expression qui symbolise votre image de la France, dans les rues, sur les murs, sur les panneaux les affiches. Faites sortir l'artiste qui se cache en vous et privilégiez l'esthétique pour rendre votre photo unique. Vous accompagnerez votre photo d'un court texte en français de 100 à 200 mots, peu importe votre niveau de français, pour expliquer votre choix du mot ou expression.

#### Article 3 : conditions de participation au concours

Le concours se déroulera du 20/03/2019 au 22/04/2019 pour l'inscription et le dépôt des photos. Puis du 30/04/2019 au 17/05/2019, 12h pour la période de vote.

La participation au concours est ouverte à tout étudiant inscrit au cours semestriel du Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF).

La participation au concours est gratuite.

Pour participer au concours, tout étudiant du Service Universitaire des Langues intéressé, doit remplir le formulaire d'inscription sur [la page dédiée au concours photo](#).

Cette inscription vaut acceptation du règlement du concours photographique.

#### Article 3 : caractéristiques des photographies

Les photographies doivent répondre au thème de « *La France en toute lettre / Les écritures dans la ville* ».

Chaque participant doit fournir de 1 photographie.

La photographie doit être déposée dans le formulaire d'inscription sous format numérique avant le 22/04/2019 à l'adresse suivante : <https://pratiquerleslangues.univ-nantes.fr/navigation/concours-photographique-s2-2423446.kjsp>

Seules les photos au format « jpeg » seront acceptées.

Chaque photographie doit peser au minimum 3 Mo en haute définition.

Toutes les techniques seront acceptées, les prises de vues argentiques sont acceptées sous la condition qu'elles soient numérisées.

Le matériel utilisé pourra être varié : téléphone, appareil photo numérique ou argentique, reflex ou compact. Le choix de la technique est donc libre ainsi que les partis-pris esthétiques pour le traitement du thème (humoristique, poétique, réaliste, etc.).

La photographie réalisée à partir d'un montage numérique n'est pas autorisée.

Les créations doivent respecter la loi et les règlements. Ils ne doivent notamment pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, ... ni d'allusions à toute religion quelle qu'elle soit.

#### Article 4 : détermination des gagnants et remise des prix

A l'issue de la réception des photographies des participants, un jury se réunira pour désigner les 10 meilleures photographies sur les critères suivants :

- Être prise dans un endroit public
- Comporter des mots / expressions / signes déjà présents dans l'espace public
- Symboliser sa représentation de la France
- Être esthétique
- Comporter un titre
- Comporter un court texte en français de 100 à 200 mots pour expliquer votre choix du mot ou expression
- Ne pas comporter de montage photo

Les 10 photographies sélectionnées par le jury seront exposées du 30/04/2019 au 20/05/2019 dans le hall du bâtiment tertre et soumises au vote de l'ensemble des étudiants et du personnel universitaire.

Les votes numériques seront ouverts du 30/04/2019 au 17/05/2019 (midi).

#### **Article 5 : les prix du concours photo**

Les prix seront attribués comme suit :

1<sup>er</sup> prix : Une box week-end d'une valeur de 154 € à choisir sur le site Tourisme-Loire Atlantique.com.  
<https://box.tourisme-loireatlantique.com>.

2<sup>ème</sup> prix : Une activité d'une valeur de 49 € à choisir sur le site Tourisme-Loire Atlantique.com.  
<https://box.tourisme-loireatlantique.com>.

3<sup>ème</sup> prix : bon d'achat en librairie

Une remise des prix sera organisée à la clôture du concours.

#### **Article 6 : droits d'auteurs**

Les participants déclarent être propriétaires de tous les droits relatifs aux photographies envoyées dans le cadre de l'organisation du présent concours (cession de droits à l'image des personnes représentées etc.).

En prenant part au concours, le candidat cède au Service Universitaire des langues à titre non exclusif et non commercial les droits d'utilisation de sa photographie et du texte d'accompagnement pour une durée indéterminée sur tous supports.

#### **Article 7: responsabilité de l'organisateur du concours**

Le Service Universitaire des Langues se réserve le droit de modifier les dates, d'interrompre, de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

**Article 8 :** Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables.

**Article 9 :** La participation au concours est gratuite. Le participant accepte le présent règlement et donne aux organisateurs l'autorisation de diffuser son nom.